

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 Avril 2026

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :25
Suppléants présents : ...0
Pouvoirs : 2
Votants :27

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.
Date de la convocation : 14 avril 2026

Membres présents : René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Alain MORNET, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI.

Absents excusés : Marc HUSER (pouvoir à Angélique EULOGE), Pierre Yves VADOT (pouvoir à Philippe IZOARD).

Secrétaire de séance : Claude GUERINI

DCC N° 21/2026

OBJET : TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (2026)

--- Monsieur le Président rappelle que la TEOM permet de couvrir les dépenses relatives au service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD, à savoir, :

- la collecte, le transport au centre d'enfouissement et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des recyclables,
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des cartons,
- le nettoyage et l'entretien des colonnes,
- l'accès aux déchèteries (Château-Arnoux-Saint-Auban et Séderon),
- les frais de gestion du service (frais de personnel, frais administratifs...),
- les investissements (aménagement des points de collectes, achat de colonnes de tri, de colonnes OMR, ...).

--- Monsieur le Président propose de renouveler le taux de la TEOM à 11,48 % pour 2026.

--- Après en avoir délibéré à 26 votes « pour » et 1 abstention, le conseil communautaire :

- **CONSERVE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 11,48 % pour l'année 2026.

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC



Le secrétaire de séance,
C. GUERINI